

**Assemblée générale**

Distr. générale
12 février 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration

intérimaire des Nations Unies au Kosovo

**Budget de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Partenariat et coordination	8
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	23
A. Vue d'ensemble	23
B. Contributions non budgétisées	24
C. Gains d'efficience	24
D. Taux de vacance	24
E. Formation	25
F. Projets de renforcement de la confiance	26
G. Autres activités relatives aux programmes	26
III. Analyse des variations	27
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	29



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 , 72/290 et 73/318 , ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	29
A.	Assemblée générale	29
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	33
Annexes		
I.	Définitions	36
II.	Organigrammes	38
Carte		40

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, dont le montant s'élève à 39 827 300 dollars.

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la MINUK, guidée par son objectif stratégique, suivra et appuiera les progrès faits sur la voie de la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina, et fera rapport à ce sujet ; promouvra le renforcement de la confiance entre les communautés ; fournira un appui dans les domaines des droits de la personne et de l'état de droit ; assurera des fonctions de coordination et de facilitation ; agira en faveur des priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Ce projet de budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, de 10 membres de la police des Nations Unies, de 113 agents recrutés sur le plan international, de 219 agents recrutés sur le plan national et de 24 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2020/21 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	649,5	744,0	730,0	(14,0)	(1,9)
Personnel civil	28 494,4	28 222,9	30 745,2	2 522,3	8,9
Dépenses opérationnelles	8 047,8	8 279,8	8 352,1	72,3	0,9
Montant brut	37 191,7	37 246,7	39 827,3	2 580,6	6,9
Recettes provenant des contributions du personnel	3 739,7	3 792,0	3 922,1	130,1	3,4
Montant net	33 452,0	33 454,7	35 905,2	2 450,5	7,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	37 191,7	37 246,7	39 827,3	2 580,6	6,9

Ressources humaines^a

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration						
Effectif approuvé 2019/20	—	—	21	10	5	36
Effectif proposé 2020/21	—	—	22	10	5	37
Composantes						
Services organiques						
Effectif approuvé 2019/20	8	10	55	72	13	158
Effectif proposé 2020/21	8	10	54	72	13	157
Appui						
Effectif approuvé 2019/20	—	—	37	137	6	180
Effectif proposé 2020/21	—	—	37	137	6	180
Total						
Effectif approuvé 2019/20	8	10	113	219	24	374
Effectif proposé 2020/21	8	10	113	219	24	374
Variation nette	—	—	—	—	—	—

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b À savoir 33 administrateurs et 186 agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1244 \(1999\)](#).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à instaurer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et à promouvoir la stabilité dans l'ouest des Balkans occidentaux.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUK contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composantes (composante organique et composante Appui), qui découlent du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.
5. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, qui veille à coordonner la démarche suivie par la présence civile internationale et les activités menées avec la présence internationale de sécurité, à savoir la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui sont déployées sous l'autorité générale du Conseil de sécurité, en application de la résolution [1244 \(1999\)](#), et la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui est déployée conformément au rapport du Secrétaire général du 24 novembre 2008 ([S/2008/692](#)) et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 26 novembre 2008 ([S/PRST/2008/44](#)).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Conformément à la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUK s'attachera à atteindre son objectif stratégique en suivant et en appuyant les progrès faits sur la voie de la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina et en faisant rapport à ce sujet ; en promouvant le renforcement de la confiance entre les communautés ; en fournissant un appui dans les domaines des droits de la personne et de l'état de droit ; en jouant un rôle de coordination et de facilitation ; en agissant en faveur des priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité. S'inspirant de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, de la thématique de la pérennisation de la paix, des objectifs de développement durable et des réformes du pilier Paix et sécurité et de l'architecture de gestion de l'ONU ainsi que de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, la Mission continuera de mener en priorité des activités qui favorisent le dialogue, la réconciliation, l'accès à la justice et le respect des droits de la personne et permettent de mettre en avant le rôle des dirigeants communautaires, des femmes, des jeunes et

d'autres acteurs du changement dans les initiatives de renforcement de la confiance intercommunautaire.

7. Consciente du caractère central du processus politique de paix dans le maintien de la paix et conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, la Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre des accords politiques et techniques conclus par les parties, notamment dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier le Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, du 19 avril 2013. À cet égard, elle continuera de fournir conseils et appui, à la faveur de missions de bons offices, de la mise en commun de l'information et de réunions, notamment avec de hauts fonctionnaires à Pristina, à Belgrade et dans la région.

8. La Mission continuera de mettre l'accent sur des initiatives de renforcement de la confiance dans l'ensemble du Kosovo, qui contribueront directement à la réalisation de son objectif stratégique consistant à consolider la paix, la sécurité et la stabilité et à instaurer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et pour que toutes les communautés du Kosovo progressent sur la voie de la réconciliation et de l'intégration, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Ces initiatives de renforcement de la confiance s'inscriront dans le prolongement de la recherche d'une solution politique et favoriseront la participation d'un pan plus large de la société kosovare, y compris des femmes et des jeunes, à la prise de décisions.

9. La Mission continuera de se concentrer sur les problèmes que rencontrent les communautés et d'entreprendre, d'appuyer et d'aider à organiser des activités visant à améliorer le fonctionnement des autorités locales et centrales (services municipaux chargés des communautés et des rapatriements, adjoints au maire responsables des communautés, vice-présidents des assemblées municipales pour les communautés et commissions des communautés) conformément à la législation kosovare, et celui d'autres instances destinées à garantir un environnement sûr et sécurisé, comme les conseils municipaux pour la sécurité communautaire et les comités locaux de sûreté publique. Elle continuera également de contribuer à la protection et la préservation du patrimoine culturel et religieux : à cet effet, elle suivra la situation dans les zones sous protection spéciale en maintenant un contact permanent avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et en facilitant un dialogue constructif entre l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares. Elle continuera, en outre, d'agir en faveur de la sécurité des rapatriés et de faire un suivi en la matière, notamment en se rendant tous les trimestres sur des lieux de retour.

10. La Mission poursuivra son action d'appui à la promotion et à la protection des droits de la personne et de l'état de droit. Elle collaborera activement avec les autorités kosovares de façon à : a) contribuer à ce que la législation et les politiques soient conformes aux normes relatives aux droits de la personne ; b) faciliter la participation des acteurs locaux aux mécanismes régionaux et internationaux de défense des droits de la personne ; c) entretenir des relations avec les organes conventionnels des droits de l'homme et faciliter les échanges entre les intervenants kosovars qui œuvrent pour les droits de la personne et les rapporteurs spéciaux du Conseil des droits de l'homme. Elle continuera d'aider les institutions kosovares garantes de l'état de droit à atteindre l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces). Elle s'attachera à suivre et à analyser l'évolution de la situation en ce qui concerne l'état de droit et à en rendre compte : dans cette optique, elle effectuera des visites sur le terrain et évaluera les progrès réalisés en matière d'intégration de la justice dans la région de Mitrovica, assistera à des réunions organisées dans les locaux du ministère public et les établissements pénitentiaires, suivra les procédures judiciaires et l'évolution de la législation et rédigera des

rapports thématiques qui seront communiqués à l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, EULEX, l'OSCE et d'autres parties prenantes, notamment les rapports relatifs aux réunions mensuelles de coordination consacrées au principe de l'état de droit et à la société civile, qu'elle tient à Mitrovica.

11. La Mission continuera de s'acquitter de fonctions liées à l'authentification des documents d'état civil et de se tenir en contact avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Elle continuera de permettre, autant qu'il conviendra, aux représentants du Kosovo de participer à des réunions internationales, en particulier celles relatives à des accords multilatéraux dont elle est signataire au nom du Kosovo. Fidèle à son engagement de longue date de s'employer à déterminer le sort des personnes disparues, elle continuera de collaborer avec le Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo, d'assurer la liaison avec la Commission des personnes disparues du Kosovo et la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe et de faciliter les réunions de familles des personnes disparues.

12. La Mission continuera de soutenir les initiatives qui donnent une tournure concrète aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment les résolutions [2106 \(2013\)](#), [2122 \(2013\)](#) et [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et à tenir compte des questions et préoccupations relatives à la problématique femmes-hommes dans toutes ses activités. Fidèle à sa volonté de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et dans le droit fil de l'initiative Action pour le maintien de la paix, de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de l'objectif de développement durable n° 5 (Égalité entre les sexes) et de sa stratégie-cadre relative à la problématique femmes-hommes, elle continuera à agir en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions et à garantir leur accès à la justice. Conformément à la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil et à sa stratégie-cadre pour les jeunes, la paix et la sécurité, elle continuera d'encourager les jeunes à participer au renforcement de la confiance entre les communautés et à la gouvernance locale et fera connaître leur rôle.

13. La Mission continuera de recalibrer ses activités de communication stratégique de façon à toucher un plus large éventail d'acteurs et d'institutions kosovars et s'emploiera à élargir la portée de son message en utilisant davantage son propre site Web et les médias sociaux. Elle veillera tout particulièrement à sensibiliser davantage le public à ses activités, notamment en ce qui concerne le renforcement de la confiance intercommunautaire, les jeunes et la problématique femmes-hommes. Elle fera de ses activités de communication stratégique un outil d'exécution de son mandat, qui l'aidera à toucher un public plus large et à mieux faire comprendre son mandat et les activités y relatives.

14. La Mission poursuivra sa stratégie triennale d'assurance de la qualité en mettant l'accent sur le renforcement des capacités d'analyse décisionnelle aux fins de la gestion de la performance opérationnelle, de la transparence et de la communication d'informations. Elle continuera d'assurer des modules de formation en matière de visualisation des données et d'analyse de la performance et communiquera les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience avec le Siège et d'autres missions. Pour que ses systèmes de gestion de la qualité demeurent conformes à la norme ISO 9001:2015, elle effectuera également chaque année des contrôles ponctuels concernant telle ou telle disposition qui permettront de vérifier que la norme est respectée.

15. La MINUK mettra en œuvre des initiatives et des activités conformément aux huit objectifs définis dans le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030), publié en septembre 2019. Au cours de l'exercice 2020/21, elle

appliquera des politiques en matière d'environnement et de gestion des déchets ainsi que son plan d'action pour l'environnement. Elle s'efforcera de mettre en œuvre des initiatives dans les domaines de l'efficacité énergétique et du recyclage et de planter des arbres, et mènera des activités de sensibilisation, en particulier dans le contexte de la Journée mondiale de l'environnement. Elle acquerra et installera des capteurs de lumière naturelle dans les bureaux et des chauffe-eau solaires, ce qui permettra de réduire la consommation d'énergie. D'autres initiatives consisteront notamment à acheter un dispositif de compost pour produire moins de déchets en général et avoir davantage recours au compost afin que la Mission obtienne la certification ISO 14001:2015 relative à la gestion environnementale.

16. Liés aux objectifs stratégiques et aux priorités de la Mission, les projets de renforcement de la confiance et les activités relatives au programme continueront de jouer un rôle central dans le renforcement de la capacité de celle-ci de s'acquitter de son mandat. En ce qui concerne le renforcement de la confiance intercommunautaire, ces projets et activités contribueront à l'application des recommandations issues du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, qui s'est tenu à Ljubljana en mai 2018. La Mission tâchera de mener une action plus percutante en exécutant des projets touchant les droits de la personne et l'état de droit et en concrétisant les priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité. Ces projets l'aideront également à renforcer ses partenariats conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, en particulier avec les entités des Nations Unies, et à créer des synergies propres à améliorer l'exécution de son mandat.

C. Partenariat et coordination

17. La Mission resserrera encore ses liens de coopération avec ses principaux partenaires internationaux – KFOR, EULEX, Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, OSCE et Conseil de l'Europe – et différents intervenants bilatéraux et internationaux, notamment dans le cadre de consultations régulières tenues au niveau des dirigeants. Elle continuera également d'entretenir des contacts étroits avec eux sur les éventuelles modifications de leur mandat et de leur structure et évaluera en permanence si celles-ci ont une incidence sur sa capacité de s'acquitter de son mandat.

18. La Mission poursuivra sa collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, notamment dans le cadre de l'évaluation et de la planification intégrées, afin d'optimiser l'utilisation des ressources des entités des Nations Unies au Kosovo. La Mission et l'Équipe continueront de collaborer dans des domaines tels que le renforcement de la confiance, les droits de la personne et l'état de droit, la communication stratégique, les questions relatives aux jeunes et la problématique femmes-hommes, notamment en mettant en œuvre des activités liées à leurs programmes. La MINUK poursuivra également sa collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans le cadre de la mise en œuvre du plan conjoint pour l'intégration de fonctionnaires de l'Office dans les opérations de maintien de la paix. Elle tirera parti du savoir-faire de l'Office pour accroître l'efficacité de ses activités dans le domaine de l'état de droit.

19. En outre, la Mission continuera de faciliter les activités de l'UNESCO, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, et de favoriser les partenariats qu'elle a noués avec eux, conformément aux mémorandums d'accord qu'elle a conclus avec chacun d'eux.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

20. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

21. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2019/20	1	–	3	–	1	5	1	–	6
Postes proposés 2020/21	1	–	3	1	1	6	1	–	7
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général									
Postes approuvés 2019/20	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Postes proposés 2020/21	–	1	–	1	1	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2019/20	–	1	1	2	1	5	7	2	14
Postes proposés 2020/21	–	1	1	2	1	5	7	2	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2019/20	–	–	3	2	–	5	2	1	8
Postes proposés 2020/21	–	–	3	2	–	5	2	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	2	–	3	–	2	5
Postes proposés 2020/21	–	–	1	2	–	3	–	2	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2019/20	1	2	8	7	3	21	10	5	36

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Postes proposés 2020/21	1	2	8	8	3	22	10	37
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-2)

22. Il est proposé que le poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2), qui était rattaché à la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit, soit réaffecté au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et devienne un poste de spécialiste de la gestion des programmes relatifs aux jeunes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2). Compte tenu des progrès accomplis dans la concrétisation des priorités de la MINUK en matière de renforcement de la confiance, grâce au programme de la Mission relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité, qui s'est traduit par la création d'un réseau multiethnique informel de jeunes acteurs de la consolidation de la paix ayant une solide maîtrise des mesures de renforcement de la confiance et dont ont directement bénéficié plus de 2 400 jeunes de toutes les communautés, il a été décidé de s'attacher en priorité à renforcer la confiance interethnique chez les jeunes. L'adoption en octobre 2018 de la stratégie-cadre de la MINUK relative aux jeunes, à la paix et à la sécurité par le Représentant spécial du Secrétaire général a permis à la Mission de tenir compte de cette thématique pour toutes les questions de fond. Par conséquent, les activités transversales relatives aux programmes placées sous la supervision de la référente jeunesse sont de plus en plus complexes, ce qui a pour effet d'accroître proportionnellement les responsabilités de cette référente en matière de planification stratégique et de coordination de l'ensemble des sections.

23. Le ou la spécialiste de la gestion des programmes relatifs aux jeunes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) sera chargé(e) de fournir à la direction de la MINUK et à tous les bureaux concernés des avis et des conseils spécialisés concernant l'élaboration d'une méthode cohérente et systématique visant à tenir compte du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans tous les domaines d'activité de la Mission ; de garantir l'application et l'amélioration de la stratégie-cadre de la Mission relative aux jeunes, à la paix et à la sécurité en planifiant, en concevant et en mettant en œuvre des activités ciblant les jeunes et en en assurant le suivi ; de faciliter l'élaboration d'une approche à l'échelle de la Mission sur les jeunes, la paix et la sécurité ainsi que l'échange d'informations et de pratiques optimales en la matière en coordonnant le réseau de référents jeunesse de la Mission et en assurant la liaison avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, les institutions kosovares, les présences internationales, la société civile, les organisations de jeunes et tous les acteurs concernés, afin de concourir à la mise en œuvre des recommandations du Conseil de sécurité figurant dans ses résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) et du plan d'action du Kosovo en faveur des jeunes, de la paix et de la sécurité aux niveaux central et local ; de veiller au bon fonctionnement de l'Assemblée de la jeunesse des Nations Unies au Kosovo, principale tribune multiethnique annuelle visant à renforcer la confiance interethnique chez les jeunes et à favoriser leur participation aux mécanismes

décisionnels centraux et locaux, et de faire grandir cette assemblée, en partenariat avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, les institutions kosovares, les réseaux de jeunes et d'autres acteurs concernés ; d'administrer les activités relatives au programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité conformément aux priorités de la Mission, ainsi que d'autres tâches connexes.

24. Actuellement, les responsabilités de la référente jeunesse sont en partie assumées par le ou la spécialiste des questions politiques (Volontaire des Nations Unies), qui contribue essentiellement à collecter des données, à mener une campagne de sensibilisation et à suivre l'évolution de la situation dans le domaine d'intérêt. L'adoption, en octobre 2018, de la stratégie-cadre de la Mission relative aux jeunes, à la paix et à la sécurité – dont l'objectif est d'envisager le renforcement de la confiance interethnique chez les jeunes de façon efficace et cohérente dans le cadre des questions de fond de la Mission – a conduit à une augmentation proportionnelle des responsabilités de la référente jeunesse en matière de planification stratégique, de coordination et d'administration des programmes.

25. Le reste du personnel de la Section des affaires judiciaires et correctionnelles du Bureau de l'état de droit assumera les attributions et responsabilités liées au poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2), qui était rattaché à la Section et qu'il est proposé de réaffecter.

Composante 1 : services organiques

26. Comme il est indiqué dans les tableaux ci-après, la MINUK œuvrera à la réalisation de son objectif stratégique, qui est de renforcer et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Ses priorités stratégiques consistent à contribuer à la mise en œuvre des accords conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, à continuer de promouvoir la confiance entre les communautés, à fournir un appui dans les domaines des droits de la personne et de l'état de droit, et à assurer ses fonctions de coordination et de facilitation. Dans le cadre de ces priorités, la Mission tiendra compte de la problématique femmes-hommes et des questions intéressant les jeunes dans tous les aspects de son action, conformément à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures concernant les femmes et la paix et la sécurité.

27. La Mission poursuivra les activités entreprises en application de son mandat en ce qui concerne : a) la mise en œuvre des accords politiques et techniques conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne ; b) la facilitation de la participation du Kosovo aux instances internationales et régionales ; c) l'exercice de ses responsabilités en tant que signataire de traités et d'accords au nom du Kosovo. Le Bureau des Nations Unies à Belgrade continuera d'appuyer ces activités en maintenant la liaison avec les autorités serbes et avec les principaux acteurs locaux, régionaux et internationaux.

28. Pour ce qui est de faciliter la fourniture d'une assistance aux communautés non majoritaires et de proposer des solutions dans le domaine des relations intercommunautaires en général, la Mission élaborera des stratégies visant à contribuer à la coexistence pacifique des communautés au Kosovo, notamment par la promotion du renforcement de la confiance et le renforcement des capacités locales. Elle continuera : a) d'exécuter son programme de renforcement de la confiance et de donner suite aux recommandations du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo ; b) d'appuyer les initiatives de réconciliation ; c) de favoriser les rapatriements durables en encourageant les contacts entre les différentes communautés et l'intégration et la réinsertion au Kosovo ; d) de contribuer à la protection des sites du patrimoine culturel et religieux ; e) d'agir en faveur de la participation des femmes à la vie politique, à la prise de décisions et aux initiatives

de renforcement de la confiance ; f) de mener des activités de communication stratégique.

29. Dans le nord du Kosovo, la Mission continuera de conseiller le Service de police du Kosovo, EULEX et la KFOR sur les questions de sécurité et les questions politiques dans le cadre de divers forums, en particulier les réunions avec les autorités locales, les représentants et représentantes de la société civile et les organisations internationales. Du fait de l'évolution de la situation politique, notamment de la tenue des élections, elle normalise ses échanges avec les différents interlocuteurs dans l'ensemble des bureaux municipaux, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de réunions.

30. La Mission continuera également de suivre les questions relatives aux droits de la personne, à l'état de droit et à la sécurité, d'en rendre compte et de fournir un appui dans ce domaine, notamment : a) en veillant à l'application des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et en facilitant le dialogue entre les institutions kosovares, d'une part, et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels, d'autre part ; b) en appuyant les mesures prises pour régler la question des personnes disparues ; c) en fournissant une assistance institutionnelle limitée afin de promouvoir les priorités du Kosovo en matière d'état de droit, notamment l'intégration, et de compléter les activités entreprises par les autres partenaires internationaux ; d) en authentifiant les documents d'état civil ; e) en exécutant des fonctions liées à INTERPOL.

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives menées par les autorités municipales, ainsi que par les organisations de la société civile et les organisations locales, en vue de promouvoir, dans toutes les municipalités du Kosovo, l'intégration des communautés et de renforcer la confiance entre celles-ci (2018/19 : 246 ; 2019/20 : 260 ; 2020/21 : 290)

1.1.2 Application, par le Gouvernement kosovar, les municipalités et les organisations de la société civile dans l'ensemble du Kosovo, des recommandations faites par le Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo (2018/19 : sans objet en matière de promotion et de protection des droits de la personne ; 2019/20 : 7 ; 2020/21 : 10)

1.1.3 Hausse du pourcentage de femmes occupant des postes de direction dans les administrations municipales (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 30 % ; 2020/21 : 35 %)

Produits

- Règlement des problèmes touchant les communautés, les rapatriements et le patrimoine culturel par un travail de facilitation et l'organisation de réunions quotidiennes avec les autorités locales et centrales, les représentants et représentantes de la société civile, les associations de femmes et les principaux responsables dans toutes les municipalités du Kosovo

- Évaluation des conditions de vie et de sécurité et de la situation socioéconomique des rapatriés au moyen de visites trimestrielles et de réunions avec des rapatriés dans 51 sites et villages d'accueil, et évaluation des conditions et de la situation des déplacés présents dans 8 centres collectifs, l'objectif étant de favoriser le retour et l'intégration durables des déplacés au Kosovo
- Établissement et diffusion électronique, par la MINUK, de 220 rapports de terrain visant à faciliter la prise de décisions concertées et éclairées sur les questions et les problèmes touchant les communautés, tels que les rapatriements, l'égalité des sexes, l'intégration et le patrimoine religieux et culturel, de façon à accroître la coopération avec les partenaires locaux et internationaux, en particulier l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE, l'Union européenne, le corps diplomatique et le Gouvernement kosovar
- Fourniture de conseils et d'un appui dans le cadre d'au moins 200 réunions qui seront organisées avec le Service de police du Kosovo, EULEX et la KFOR et qui porteront sur des questions politiques et des questions relatives à la sécurité dans le nord du Kosovo dans chacun des 5 bureaux municipaux relevant de la zone de responsabilité du Bureau régional de Mitrovica, et d'au moins 500 réunions qui seront organisées avec les autorités locales, les représentants et représentantes des communautés et de la société civile, ainsi que les organisations internationales dans le nord du Kosovo dans chacun des 5 bureaux municipaux relevant de la zone de responsabilité du Bureau régional de Mitrovica, et qui porteront sur la réconciliation entre les communautés et le règlement pacifique des problèmes touchant les communautés locales
- Tenue de 10 réunions de coordination concernant l'évolution de la situation relative aux droits de la personne au Kosovo, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'Union européenne et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, et d'au moins 5 réunions avec des représentants et représentantes d'organisations de la société civile et des défenseurs et défenseuses des droits de la personne, qui porteront sur la promotion et la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales
- Fourniture, dans le cadre de 12 réunions, d'une assistance et d'un appui techniques au Cabinet du Premier Ministre et au Bureau du médiateur concernant le respect des normes internationales relatives aux droits de la personne
- Participation à 8 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes avec des représentants et représentantes d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'OSCE, d'EULEX, des autorités kosovares et des organisations de la société civile en vue de promouvoir la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de multiplier les initiatives et activités communes de sensibilisation
- Présentation au Conseil de sécurité de rapports semestriels sur l'évolution de la situation au Kosovo
- Exécution de 22 projets de renforcement de la confiance dans le contexte de l'appui aux communautés, qui mettront l'accent sur le renforcement de la confiance entre celles-ci
- Fourniture d'un appui aux initiatives de renforcement de la confiance entre les communautés dans le cadre de 5 projets axés sur le renforcement de la confiance, les jeunes, les femmes et la communication stratégique
- Établissement de revues de presse 6 jours par semaine et distribution électronique à quelque 1 700 destinataires ; publication, au nom du Représentant spécial du Secrétaire général, de 10 communiqués de presse et déclarations à l'appui du mandat de la Mission ; production de 8 vidéos et courts métrages et diffusion sur les plateformes numériques de la Mission (site Web de la Mission, Facebook, Twitter et YouTube), publication de 20 articles sur le site Web de la Mission et de 30 messages dans les médias sociaux afin de faire connaître les activités et les objectifs de la MINUK, notamment, mais pas seulement, ceux concernant le dialogue et le renforcement de la confiance entre les communautés, les jeunes, l'égalité des sexes et les droits de la personne ; rédaction d'au moins 50 réponses à des questions adressées à la MINUK

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement de la coopération et du dialogue entre Pristina et Belgrade et les organisations régionales

1.2.1 Augmentation du nombre d'affaires civiles traitées par le tribunal de première instance de Mitrovica et ses divisions établies à Leposavić/Leposaviq et à Zubin Potok, comme suite à l'achèvement de l'intégration du système judiciaire, conformément aux accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne (2018/19 : 1 050 ; 2019/20 : 1 150 ; 2020/21 : 1 250)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui, notamment au moyen de bons offices, sur toutes les questions liées à la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina qui entrent dans le cadre du mandat de la Mission, à l'occasion de 50 réunions organisées entre les dirigeants de la MINUK et les responsables de Pristina et de Belgrade
- Présidence d'au moins 50 réunions avec des représentants et représentantes de la communauté internationale ou participation à ces réunions, en vue d'améliorer la coordination avec les partenaires internationaux, à savoir le Bureau de l'Union européenne au Kosovo, EULEX, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et la KFOR
- Amélioration de la coopération avec les interlocuteurs locaux à tous les niveaux, avec l'organisation d'au moins 8 visites dans les municipalités, auxquelles feront suite des réunions de haut niveau qui se tiendront à Pristina et qui seront facilitées par la Mission
- Fourniture d'un appui, par la participation à des réunions ou par d'autres moyens, concernant quelque 20 manifestations ou réunions relatives à : a) la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont la MINUK est signataire au nom du Kosovo, notamment l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le traité instituant la Communauté de l'énergie et les accords relatifs au réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et à l'espace aérien commun européen ; b) la participation des institutions kosovares aux instances régionales et autres non couvertes par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, grâce à l'organisation de 4 réunions du Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo, et fourniture d'un appui technique dans le cadre des contacts réguliers entretenus avec la Commission des personnes disparues du Kosovo, la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe, le Comité international de la Croix-Rouge, les associations de familles de personnes disparues et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires
- Fourniture d'un appui, par l'organisation de 10 réunions avec le Comité de coordination relatif à l'état de droit et à la société civile sur l'intégration et le fonctionnement du système judiciaire dans le nord du Kosovo
- Élaboration et conclusion d'environ 2 accords entre la Mission et la KFOR au sujet du transfert de locaux et de camps, qui sont des biens collectifs ou publics, auquel la KFOR procédera au bénéfice des entités du Kosovo

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.3 Progrès dans les domaines de l'état de droit, de la sécurité et des droits de la personne

1.3.1 Augmentation du niveau de satisfaction des personnes répondant aux enquêtes d'opinion sur le système judiciaire (2018/19 : 27 % ; 2019/20 : 29 % ; 2020/21 : 31 %)

1.3.2 Diminution du nombre total d'affaires en souffrance dans les tribunaux du Kosovo (2018/19 : 230 000 ; 2019/20 : 180 000 ; 2020/21 : 179 000)

1.3.3 Respect du principe de responsabilité par les autorités kosovares dans le domaine des droits de la personne : application d'un pourcentage croissant de recommandations émanant du Bureau du médiateur du Kosovo (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 50 %)

Produits

- Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 12 réunions, afin de favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, qui porte sur la paix, la sécurité et la justice
- Établissement de 1 rapport annuel sur les principaux faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'état de droit et formulation de recommandations à l'intention des institutions judiciaires du Kosovo, de la société civile et des partenaires internationaux
- Suivi de 10 grandes affaires pénales par l'observation directe et par une revue de presse en vue d'évaluer le respect des normes et règles relatives à la justice pénale internationale et aux droits de la personne, et établissement de rapports connexes
- Traitement d'environ 2 000 demandes relatives à l'authentification et à l'homologation, par la Mission, de documents kosovars, notamment de pièces d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires
- Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux (notices rouges INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 3 000 dossiers ouverts par INTERPOL (criminalité transfrontalière organisée et vols de véhicules) aux fins d'enquête par les autorités kosovares compétentes
- Fourniture d'un appui aux institutions locales dans les domaines de l'état de droit et des droits de la personne dans le cadre de 3 projets
- Établissement d'au moins 3 réponses aux questions émanant des organes des Nations Unies et des organes européens chargés des droits de l'homme, après examen et révision des informations émanant des autorités kosovares, de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, de l'OSCE et d'autres parties prenantes
- Fourniture d'un appui à l'occasion d'au moins 1 visite des rapporteurs spéciaux au Kosovo

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région ne se détériorent pas. EULEX, l'OSCE et la KFOR maintiennent leur appui.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (services organiques)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2019/20	8
Effectif proposé 2020/21	8
Variation nette	–
<i>II. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2019/20	10

Effectif proposé 2020/21										10
Variation nette										-
Total (militaires et personnel de police)										
Effectif approuvé 2019/20										18
Effectif proposé 2020/21										18
Variation nette										
		Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies		
III. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel				Total
Bureau des affaires politiques										
Postes approuvés 2019/20	-	-	2	1	-	3	6	2		11
Postes proposés 2020/21	-	-	2	1	-	3	6	2		11
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Bureau des affaires juridiques										
Postes approuvés 2019/20	-	1	4	5	1	11	2	-		13
Postes proposés 2020/21	-	1	4	5	1	11	2	-		13
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations										
Postes approuvés 2019/20	-	1	2	3	-	6	10	3		19
Postes proposés 2020/21	-	1	2	3	-	6	10	3		19
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Bureau de l'état de droit										
Postes approuvés 2019/20	-	1	7	6	1	15	8	2		25
Postes proposés 2020/21	-	1	7	5	1	14	8	2		24
Variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-		(1)
Bureau de l'état de droit (équipe de direction)										
Postes approuvés 2019/20	-	1	2	-	-	3	1	-		4
Postes proposés 2020/21	-	1	2	-	-	3	1	-		4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires										
Postes approuvés 2019/20	-	-	4	5	-	9	4	2		15
Postes proposés 2020/21	-	-	4	4	-	8	4	2		14
Variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-		(1)
Bureau du Conseiller principal pour les questions de police										
Postes approuvés 2019/20	-	-	1	1	1	3	3	-		6
Postes proposés 2020/21	-	-	1	1	1	3	3	-		6
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
III. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques								
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	–	–	1	8	10
Postes proposés 2020/21	–	–	1	–	–	1	8	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison militaire								
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	–	–	1	3	4
Postes proposés 2020/21	–	–	1	–	–	1	3	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau régional de Mitrovica								
Postes approuvés 2019/20	–	1	3	7	1	12	30	47
Postes proposés 2020/21	–	1	3	7	1	12	30	47
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des Nations Unies à Belgrade								
Postes approuvés 2019/20	–	1	2	1	2	6	5	11
Postes proposés 2020/21	–	1	2	1	2	6	5	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)								
Postes approuvés 2019/20	–	5	22	23	5	55	72	140
Postes proposés 2020/21	–	5	22	22	5	54	72	139
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)
Total (I à III)								
Postes approuvés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	158
Postes proposés 2020/21	–	–	–	–	–	–	–	157
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste

Bureau de l'état de droit, Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-2)

31. Il est proposé que le poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2), qui était rattaché à la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit, soit réaffecté au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et devienne un poste de spécialiste de la gestion des programmes relatifs aux jeunes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2). Le reste du personnel de la Section assumera les attributions et responsabilités liées au poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2), qu'il est proposé de réaffecter.

Composante 2 : appui

32. La composante est chargée de fournir des services de manière rapide, efficace, efficiente et responsable afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat en livrant les produits prévus, en améliorant les services et en obtenant des gains d'efficience. Elle fournira un appui à l'effectif autorisé de 8 observateurs militaires, 10 membres de la police des Nations Unies et 356 membres du personnel civil. Cet appui portera sur tous les domaines : administration du personnel, soins de santé, informatique et communications, opérations logistiques, y compris les services d'entretien des installations, les transports terrestres et l'approvisionnement, visas et voyages, gestion des biens et sécurité.

33. Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission continuera de consolider les activités qu'elle mène dans le cadre du plan triennal relatif à l'assurance de la qualité en s'attachant à élaborer des outils d'analyse décisionnelle et à renforcer les capacités des personnes qui, dans ses rangs ou dans d'autres missions, utiliseront ces outils. Elle facilitera notamment, en partenariat avec le Centre de services mondial de Brindisi (Italie), l'élaboration d'outils de ce type pour le système de gestion à distance des infrastructures de terrain destinés à être utilisés par d'autres missions.

34. La Mission continuera de mettre en œuvre des mesures conformes aux dispositions de la norme ISO 9001:2015, qui porte sur les systèmes de gestion de la qualité, aux fins de ses opérations d'appui.

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables	2.1.1 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2018/19 : 16,1 % ; 2019/20 : 10 % $\pm$ 1 % ; 2020/21 : 10 % $\pm$ 3 %) 2.1.2 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2018/19 : $\geq$ 43,98 % ; 2019/20 : $\geq$ 40 % ; 2020/21 : 39 % $\pm$ 1 %) 2.1.3 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2018/19 : 52 ; 2019/20 : $\leq$ 48 ; 2020/21 : $\leq$ 48) 2.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : $\leq$ 101 ; 2020/21 : 45) 2.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour tous les postes soumis à recrutement international (2018/19 : $\leq$ 325 ; 2019/20 : $\leq$ 130 ; 2020/21 : 130)

2.1.6 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2018/19 : 83 ; 2019/20 : 100 ; 2020/21 : 100)

2.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2018/19 : 93 % ; 2019/20 : 85 % ; 2020/21 : 85 %)

2.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2018/19 : $\geq 1\,848$; 2019/20 : $\geq 1\,800$; 2020/21 : 1 800)

2.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2018/19 : 12 % ; 2019/20 : ≤ 20 % ; 2020/21 : ≤ 20 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Conduite d'audits internes annuels conformément à la norme ISO 9001:2015 relative aux systèmes de gestion de la qualité afin de garantir la qualité des services prêtés dans le cadre des opérations d'appui à la mission
- Conduite d'une enquête interne annuelle sur la satisfaction des clients afin de déterminer les points à améliorer et d'en tenir compte dans les programmes de travail annuels
- Conduite d'une évaluation annuelle des besoins de formation afin de déterminer les priorités de la Mission en matière de formation et de renforcement des capacités, conformément à son mandat et aux nouvelles priorités de l'Organisation
- Constitution d'une équipe d'experts en analyse décisionnelle qui aidera la Mission à mieux gérer les résultats et à mieux en rendre compte et qui mettra les outils d'analyse décisionnelle au service de la communication d'informations sur les résultats

Audit, contrôle des risques et conformité

- Application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année (31 décembre) et de toute autre recommandation non encore appliquée formulée par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptée par la direction

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 39,8 millions de dollars

- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 356 civils (113 agents recrutés sur le plan international, 219 agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 30 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 54 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 144 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission et de 50 demandes de voyage à l'extérieur de celle-ci pour des motifs autres que la formation, et de 54 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Initiatives dans le domaine de l'environnement

- Mise en œuvre d'initiatives conformes aux objectifs proposés dans le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030) présenté par le Secrétaire général, notamment pour que la Mission obtienne la certification ISO 14001:2015 sur la gestion de l'environnement

Installations et infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 14 bâtiments destinés au personnel civil répartis entre 5 sites
- Exécution de 1 projet de construction qui consiste, conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, à remplacer des conteneurs du Bureau régional de Mitrovica par des structures préfabriquées écologiques et conformes aux orientations du Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030)
- Exploitation et entretien de 14 groupes électrogènes appartenant à l'ONU répartis entre 5 sites
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (8 puits et 2 stations d'épuration) dans 2 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 4 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 4 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 16 000 litres d'essence pour les transports terrestres, 138 542 litres de gazole (70 992 litres pour les transports terrestres et 67 550 litres pour les groupes électrogènes et le chauffage), 63 000 litres de gaz de pétrole liquéfié et 500 litres de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 5 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 366 radios portatives, de 75 radios mobiles pour véhicules, de 15 radios fixes et de 18 répéteurs VHF
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant 2 microterminaux VSAT, 5 centraux téléphoniques et 20 liaisons hertziennes, et gestion de 12 forfaits pour téléphone mobile

- Fourniture de 366 ordinateurs et de 65 imprimantes pour un effectif moyen de 366 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 8 appareils permettant au personnel de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 17 réseaux locaux et réseaux étendus utilisés par 381 personnes dans 8 sites

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 cellule médicale à Pristina et de 1 dispensaire à Mitrovica assurant des services médicaux et administratifs courants et des interventions d'urgence
- Gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 3 installations médicales (2 de niveau III et 1 de niveau IV) : 1 site à l'intérieur de la zone de la Mission et 2 à l'extérieur

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 1,1 million de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution de 160 000 kg de marchandises, au maximum, dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 9,78 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 18 militaires et policiers (8 observateurs militaires et 10 membres de la police des Nations Unies)
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 18 militaires et policiers
- Appui au traitement de 2 demandes de voyage à l'extérieur de la zone de la Mission pour des motifs autres que la formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 76 véhicules appartenant à l'ONU (50 véhicules légers, 11 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 5 véhicules blindés et 8 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages) dans 4 ateliers répartis sur 3 sites et fourniture de services de transport

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région ne se détériorent pas. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<i>Personnel civil</i>									
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2019/20	–	1	2	–	–	3	7	1	11

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
Postes proposés 2020/21	–	1	2	–	–	3	7	1	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2019/20	–	–	4	2	8	14	35	3	52
Postes proposés 2020/21	–	–	4	2	8	14	35	3	52
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la prestation de services									
Postes approuvés 2019/20	–	–	3	–	–	3	19	1	23
Postes proposés 2020/21	–	–	3	–	–	3	19	1	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	1	2	5	27	1	33
Postes proposés 2020/21	–	–	2	1	2	5	27	1	33
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Division de l'appui à la mission)									
Postes approuvés 2019/20	–	1	11	3	10	25	88	6	119
Postes proposés 2020/21	–	1	11	3	10	25	88	6	119
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2019/20	–	–	–	2	9	11	49	–	60
Postes proposés 2020/21	–	–	–	2	9	11	49	–	60
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2020/21	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total composante 2 (Appui)									
Postes approuvés 2019/20	–	1	12	5	19	37	137	6	180
Postes proposés 2020/21	–	1	12	5	19	37	137	6	180
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	345,8	346,1	339,7	(6,4)	(1,8)
Contingents	—	—	—	—	—
Police des Nations Unies	303,7	397,9	390,3	(7,6)	(1,9)
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	649,5	744,0	730,0	(14,0)	(1,9)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	17 403,5	17 502,7	19 538,9	2 036,2	11,6
Personnel recruté sur le plan national	10 215,4	9 857,3	10 273,9	416,6	4,2
Volontaires des Nations Unies	815,6	803,0	868,4	65,4	8,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	59,9	59,9	64,0	4,1	6,8
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Total partiel	28 494,4	28 222,9	30 745,2	2 522,3	8,9
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	66,6	34,0	35,6	1,6	4,7
Voyages officiels	425,4	304,9	318,6	13,7	4,5
Installations et infrastructures	2 555,9	2 591,5	2 851,1	259,6	10,0
Transports terrestres	191,9	334,7	156,7	(178,0)	(53,2)
Opérations aériennes	—	—	—	—	—
Opérations maritimes ou fluviales	—	—	—	—	—
Communications et informatique	2 053,1	2 142,0	2 140,6	(1,4)	(0,1)
Santé	30,3	65,2	62,0	(3,2)	(4,9)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	2 724,6	2 807,5	2 787,5	(20,0)	(0,7)
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total partiel	8 047,8	8 279,8	8 352,1	72,3	0,9
Total brut	37 191,7	37 246,7	39 827,3	2 580,6	6,9
Recettes provenant des contributions du personnel	3 739,7	3 792,0	3 922,1	130,1	3,4
Total net	33 452,0	33 454,7	35 905,2	2 450,5	7,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	37 191,7	37 246,7	39 827,3	2 580,6	6,9

B. Contributions non budgétisées

35. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	74,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	74,1

^a Y compris les terrains et locaux fournis par le Gouvernement serbe à l'Organisation des Nations Unies.

C. Gains d'efficience

36. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	2,1	Des économies sur la consommation d'électricité devraient être réalisées grâce à l'utilisation de capteurs de lumière naturelle installés au complexe du quartier général à Pristina
	1,2	Des économies sur la consommation d'électricité devraient être réalisées grâce à l'utilisation de chauffe-eau solaires installés au complexe du quartier général à Pristina et au Bureau régional de Mitrovica
Total	3,3	

D. Taux de vacance

37. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	—	—	—
Police des Nations Unies	—	5,0	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	16,1	10,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
Administrateurs recrutés sur le plan national	3,0	3,0	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,1	1,0	1,0
Volontaires des Nations Unies	20,8	11,0	11,0

38. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes sont fondées sur l'expérience accumulée à ce jour et tiennent compte des circonstances propres à la Mission en ce qui concerne le recrutement du personnel civil. Concrètement, les taux pour l'exercice 2020/21 ont notamment été déterminés à partir des taux de vacance actuels, du taux de déploiement ou de recrutement pendant l'année financière en cours, du plan de recrutement et des déploiements prévus au cours de l'exercice budgétaire. En outre, il est proposé de ramener les taux de vacance pour les administrateurs recrutés sur le plan national de 3 % à 0 % afin de tenir compte du taux effectif d'occupation des postes au 31 décembre 2019.

E. Formation

39. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	122,6
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	52,3
Total	174,9

40. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2020/21, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>
Formation interne	40	26	9	47	71	21	–	–	–
Formation externe ^a	36	36	33	32	22	21	3	–	–
Total	76	62	42	79	93	42	3	–	–

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

41. Le plan de formation pour l'exercice 2020/21 vise à renforcer les capacités de direction, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national, et à améliorer leurs compétences professionnelles et techniques par des cours de formation dans les domaines du budget et des finances, du génie, des technologies de l'information et des communications, des achats, de la gestion des ressources humaines, de la problématique femmes-hommes, des droits de la personne, de la direction et de la gestion, du maintien de l'ordre et de l'information. La Mission continuera de privilégier la formation en interne chaque fois que possible.

F. Projets de renforcement de la confiance

42. Les dépenses prévues au titre des projets de renforcement de la confiance pour l'exercice 2020/21, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2018/19 (montant effectif)	383,7	23
2019/20 (montant approuvé)	389,1	18
2020/21 (montant proposé)	389,1	22

43. Un montant de 389 100 dollars est proposé pour l'exercice 2020/21 au titre de la mise en œuvre de 22 projets de renforcement de la confiance dans les domaines suivants : a) promotion du renforcement de la confiance et de la réconciliation intercommunautaire ; b) inclusion des groupes non majoritaires et marginalisés, notamment les communautés rom, ashkalie et égyptienne ; c) autonomisation et participation des femmes et des jeunes et promotion des activités interethniques.

G. Autres activités relatives aux programmes

44. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Exécution de 5 projets visant à soutenir et à promouvoir la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance intercommunautaire, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes ainsi que sur la communication stratégique	1 142,0
Exécution de 3 projets visant à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit et des droits de la personne, dans le respect des normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits de la personne	845,0
Total	1 987,0

45. Le projet de budget de la MINUK pour l'exercice 2020/21 prévoit un montant de 1 987 000 dollars pour l'exécution de huit activités relatives aux programmes dans les domaines de la stabilisation des communautés et du renforcement de la confiance entre les populations locales, l'accent étant mis sur la problématique femmes-hommes et les jeunes, l'état de droit et les droits de la personne.

a) **Stabilisation des communautés et renforcement de la confiance** : la MINUK continuera de favoriser la mise en œuvre des recommandations du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo portant sur la stabilisation des communautés et le renforcement de la confiance – deux domaines qu'elle considère comme prioritaires –, en exécutant des projets destinés à faciliter des activités de renforcement de la confiance intercommunautaire et à promouvoir une communication stratégique axée sur les solutions. Elle continuera également de favoriser la participation des jeunes et des femmes aux activités de renforcement de la confiance, à la prise de décisions et aux processus de dialogue politique en cours afin de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au Kosovo ;

b) **État de droit et droits de la personne** : la MINUK poursuivra la mise en œuvre de projets visant à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit, dans le respect des normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits de la personne. Ces projets visent avant tout à favoriser l'accès à la justice et à renforcer l'état de droit pour tous, à promouvoir et protéger les droits de la personne au Kosovo et à améliorer la sécurité des communautés par une coopération plus étroite au niveau local entre le Service de police du Kosovo, les comités locaux de sûreté publique et la société civile.

III. Analyse des variations¹

46. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	2 036,2	11,6 %

• Paramètres budgétaires : modification des taux

47. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par les éléments suivants : a) une augmentation de la part des dépenses communes de personnel prévues pour l'exercice 2020/21, Pristina étant passé de la catégorie A à la catégorie B dans le classement des lieux d'affectation et Mitrovica de la catégorie B à la catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2019, entraînant une augmentation des ressources nécessaires au titre de la prime de sujétion ; b) les ressources relatives au poste de chef des services juridiques (D-1) au Bureau des affaires juridiques, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/313](#) et pour lequel aucun crédit n'avait été ouvert dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	416,6	4,2 %

• Paramètres budgétaires : modification des taux

48. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par : a) l'application d'un échelon (GS-5/10) plus élevé que l'échelon retenu dans le budget de l'exercice 2019/20 (GS-5/9) visant à mieux refléter la composition de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national ; b) un taux de vacance de postes ramené de 3 % à 0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national,

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

tous les postes ayant été pourvus au 31 décembre 2019. L'augmentation globale des dépenses prévues est en partie compensée par l'application d'un taux de change de 0,896 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,876 euro pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	65,4	8,1 %

• **Paramètres budgétaires : modification des taux**

49. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : l'augmentation des dépenses d'appui aux programmes, dont le taux est passé de 8 % à 13 % au 1^{er} janvier 2019 et du montant des primes d'assurance santé, de l'indemnité de subsistance des Volontaires, de l'indemnité d'installation et de l'indemnité de réinstallation et l'accroissement du nombre de personnes à la charge de Volontaires des Nations Unies ayant droit au congé dans les foyers.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4,1	6,8 %

• **Paramètres budgétaires : participation aux coûts centraux**

50. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la part revenant à la Mission dans les dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins des activités d'appui à la mise en service d'Umoja-Extension 2 et d'autres initiatives transversales.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	259,6	10,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

51. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par : a) le remplacement du matériel de surveillance réglementaire de la pollution de l'air dans tous les sites de la Mission ; b) l'installation de chauffe-eau solaires au quartier général de la Mission à Pristina et au Bureau régional de Mitrovica ; c) le remplacement de conteneurs dont la durée de vie est dépassée par de nouveaux conteneurs dans les sites de répéteurs de Germia, Crnusa et Vidimiric et la construction de cloisons en dur au Bureau régional de Mitrovica afin de donner suite à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes ; d) la mise à niveau et la modernisation du système de chauffage et de ventilation au quartier général de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(178,0)	(53,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

52. La diminution du montant demandé s'explique principalement par le non-renouvellement des ressources afférentes au remplacement de véhicules pour l'exercice 2020/21 alors que des crédits avaient été ouverts pour l'acquisition de sept véhicules au cours de l'exercice précédent.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

53. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUK portent sur l'ouverture d'un crédit de 39 827 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, et la mise en recouvrement de ce montant.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/290 et 73/318, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Mesures prises

Pour faire en sorte que les cadres de budgétisation axée sur les résultats présentés à la section D du présent rapport puissent mesurer correctement les progrès qu'elle accomplit en vue de parvenir à ses trois réalisations escomptées, la MINUK a procédé en interne à de nombreuses consultations, veillant à ce qu'on accorde toute l'attention requise à la nécessité d'utiliser rationnellement les ressources qui lui sont allouées.

La MINUK continue de tout mettre en œuvre pour réduire les délais de recrutement, notamment : a) en collaborant étroitement avec les responsables de postes à pourvoir à chaque étape de la procédure de recrutement ; b) en fournissant des orientations à ces responsables afin d'assurer le respect des règles et règlements régissant le recrutement du personnel ; c) en leur donnant des conseils sur la procédure de recrutement dans Inspira. Le nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour l'exercice 2018/19 était de 52 jours. Le nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection pour l'exercice 2018/19 était de 325 jours. Ce chiffre était supérieur aux prévisions parce qu'il a fallu consacrer davantage de temps à l'examen des candidatures, qui étaient plus nombreuses que prévu.

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

L'Équipe spéciale de la problématique femmes-hommes qu'elle a créée et qui est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général continuera de se réunir régulièrement pour examiner les progrès faits dans l'application de la stratégie-cadre de la Mission pour les questions de genre et passer en revue les ressources affectées à la réalisation de ses objectifs, ainsi que pour veiller à ce que les autres activités de programme répondent aux priorités dans ce domaine. Le (la) Conseiller(ère) de la MINUK pour les questions de genre continuera de rendre compte directement au Représentant spécial du Secrétaire général.

La MINUK a élaboré son plan de mise en œuvre aux fins de la parité, lequel est conforme à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, lancée à l'initiative du Secrétaire général en septembre 2017. Ce plan vient compléter l'action que mène la MINUK pour parvenir à la parité des sexes et créer un milieu de travail sensible aux questions de genre. À cet égard, la MINUK continuera d'œuvrer dans les 23 domaines d'action recensés dans son plan, notamment : la définition d'objectifs et le suivi des progrès accomplis dans l'instauration de la parité à tous les niveaux ; l'exercice de l'autorité et l'application du principe de responsabilité ; le recrutement, la rétention du personnel, l'évolution de carrière et la gestion des aptitudes ; la création d'un environnement favorable.

Au 30 juin 2019, la Mission avait achevé l'installation de panneaux solaires d'une puissance totale de 20 kilowatts sur trois sites de répéteurs des Nations Unies situés dans la zone de mission. Elle a également mis en œuvre des initiatives dans les domaines de l'efficacité énergétique et du recyclage, planté des arbres et mené des activités de sensibilisation, en particulier dans le cadre de la Journée mondiale de l'environnement. Au cours de l'exercice 2018/19, la Mission a remplacé les lampes gaspilleuses d'énergie par des modèles plus efficaces au Bureau régional de Mitrovica, recyclé 2 850 kg de papier et de plastique, sachant que la masse de plastique recyclé a baissé du fait des restrictions imposées à l'utilisation d'articles en plastique à usage unique au point de vente, et planté 59 arbres et 82 plantes vivaces dans l'ensemble des sites de la Mission. L'installation de nouveaux points de collecte au Bureau régional de Mitrovica a permis

Décision ou demande

Mesures prises

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés (par. 40).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

d'accroître le volume des restes de nourriture et d'autres déchets organiques compostés, qui a atteint 500 kg pendant l'exercice 2018/19, contre 200 kg pendant l'exercice 2017/18.

La Cellule médicale fait le nécessaire pour appliquer le protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés en collaboration avec la Section de la sécurité. La MINUK continuera d'examiner et d'actualiser le plan de sécurité pour le Kosovo et les annexes y relatives, notamment les instructions permanentes concernant la gestion des crises et la préparation aux situations entraînant un grand nombre de victimes.

La MINUK revoit et optimise en permanence son parc de véhicules et fait en sorte que tous les véhicules soient adaptés à ses besoins.

Les prévisions de dépenses de la MINUK en matière de construction concernent essentiellement des petits travaux de rénovation, d'aménagement et de construction. À l'heure actuelle, elle n'a en cours aucun projet de construction pluriannuel et n'en prévoit aucun pour l'exercice 2020/21.

La Mission est dotée de solides systèmes de contrôle interne ; des vérifications rigoureuses sont réalisées à l'entrepôt central, par des assistants aux fournitures chargés de vérifier l'état des stocks avant de faire tout nouvel achat.

La MINUK utilise les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre de ses projets de construction, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation.

Décision ou demande

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir également par. 71, 76 et 79 à 82).

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71).

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82).

Mesures prises

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUK, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUK, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

La Mission continuera d'être en contact avec la KFOR, force de l'OTAN déployée en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, afin d'examiner son régime disciplinaire et de recueillir des renseignements sur celui-ci.

Demandes concernant les missions de maintien de la paix en général, formulées dans la résolution relative au financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

(Résolution 72/290)

Décision ou demande

Engage le Secrétaire général à continuer de mettre au point un dispositif d'application du principe de responsabilité pour évaluer les prestations des entités ne relevant pas du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lorsque celles-ci exécutent des activités financées au moyen des ressources de la Mission, à l'exclusion de la fourniture de biens et services faisant l'objet de contrats (par. 11).

Souligne que les activités relatives aux programmes sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission et qu'il faut établir un lien direct entre les deux (par. 12).

Mesures prises

La MINUK collabore étroitement avec les partenaires d'exécution aux fins de la bonne mise en œuvre des autres activités. Elle a mis en place à leur intention un mécanisme grâce auquel ils rendent compte avec précision des prestations qu'ils fournissent (descriptif et aspects financiers) et qui permet également de mesurer les résultats obtenus.

Ces activités continuent de jouer un rôle crucial en permettant à la MINUK de mieux exécuter son mandat. Tous les projets retenus par la Mission pour l'exercice 2020/21 viendront appuyer les grandes priorités de son mandat. Parmi ces priorités figurent le renforcement de la confiance intercommunautaire, qui contribue à renforcer et à consolider la paix et la sécurité, la fourniture d'un appui aux institutions garantes de l'état de droit, dans le respect des normes et des règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits de la personne, et la promotion

*Décision ou demande**Mesures prises*

du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

([A/70/742](#) et résolution [70/286](#) de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir [A/68/782](#), par. 120). Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de

La MINUK examine en permanence la composition de l'effectif et évalue les besoins de la Mission pour ce qui est des postes vacants. Seul le poste de chef du Bureau de l'état de droit (D-1) est vacant depuis plus de deux ans.

Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission continuera de mettre en œuvre des initiatives et activités dans le domaine de l'environnement en vue d'atténuer davantage son impact environnemental et de mieux sensibiliser les différents intervenants, conformément à la stratégie environnementale de l'Organisation, aux politiques de gestion des déchets et au plan d'action pour l'environnement dans la zone de la Mission. Elle s'efforcera de mettre en œuvre des initiatives dans les domaines de l'efficacité énergétique et du recyclage et de planter des arbres, et mènera des activités de sensibilisation, en particulier dans le contexte de la Journée mondiale de l'environnement. On trouvera des informations détaillées à ce sujet au paragraphe 15 du présent rapport.

La MINUK conduit un projet d'amélioration de la performance fondé sur le modèle SCOR (Supply Chain Operations Reference) aux fins de la planification de la demande et de l'établissement des prévisions. Les résultats permettront d'améliorer les procédures de la MINUK et d'aider l'équipe dirigeante à prévoir les ressources nécessaires à la Mission. La MINUK n'a en cours aucun projet pluriannuel ni aucun projet d'un montant supérieur à

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).	1 million de dollars et n'en prévoit aucun pour l'exercice 2020/21.
Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).	La MINUK propose de continuer de remplacer le parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution dès lors que leur durée de vie est dépassée et que les critères de remplacement sont satisfaits.
Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions (par. 167).	La Mission continue d'examiner les moyens d'améliorer les services médicaux fournis aux membres du personnel et aux personnes à leur charge, de remédier aux problèmes recensés et d'utiliser au mieux les ressources.

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

([A/73/755/Add.4](#) et résolution [73/318](#) de l'Assemblée générale)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (voir A/71/836 , par. 108). Le Comité réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742 , par. 45). Il souligne à nouveau qu'il convient de déterminer, dans les projets de budget, s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (A/69/839 , par. 67 ; voir également résolution 66/264 de l'Assemblée) (par. 22).	La Mission continue de tout mettre en œuvre pour pourvoir les postes vacants dans des délais raisonnables, comme suit : a) par l'intermédiaire du Groupe du recrutement de la Section des ressources humaines, qui travaille en collaboration étroite avec les responsables de postes à pourvoir à chaque étape du processus de recrutement ; b) en fournissant des orientations à ces responsables afin d'assurer le respect des règles et règlements régissant le recrutement du personnel ; c) en leur dispensant une formation sur la procédure de recrutement dans Umoja.
Le Comité consultatif prend note des mesures prises par la Mission pour améliorer son taux d'application de la règle de réservation 16 jours à l'avance et l'encourage à poursuivre ses efforts en ce sens (par. 26).	La MINUK continuera de renforcer le dispositif visant à appliquer au mieux les directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ en rappelant aux membres du personnel, dans les messages qu'elle diffuse et par l'intermédiaire du Groupe des voyages de la Section des ressources humaines, pour prendre les mesures nécessaires afin de planifier leur voyage suffisamment à cet effet et de faciliter l'application de ces directives si

Demande ou recommandation

Mesures prises

nécessaire. L'application des directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ est supervisée par le Groupe des voyages, qui se met en contact avec les personnes dont le voyage est confirmé ou approuvé dans un avenir proche afin qu'elles fassent une demande d'autorisation de voyage dans Umoja dans les délais. Lorsque ces délais n'ont pas été respectés, des justifications détaillées doivent être présentées au (à la) Chef de l'appui à la Mission pour examen et approbation, l'autorisation de voyage devant être obtenue avant la réservation et l'achat de billets par le Groupe des voyages. Le taux d'application actuel de ces directives est passé de 73,8 % pour l'exercice 2018/19 à 78,40 % pour l'exercice 2019/20 en cours.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

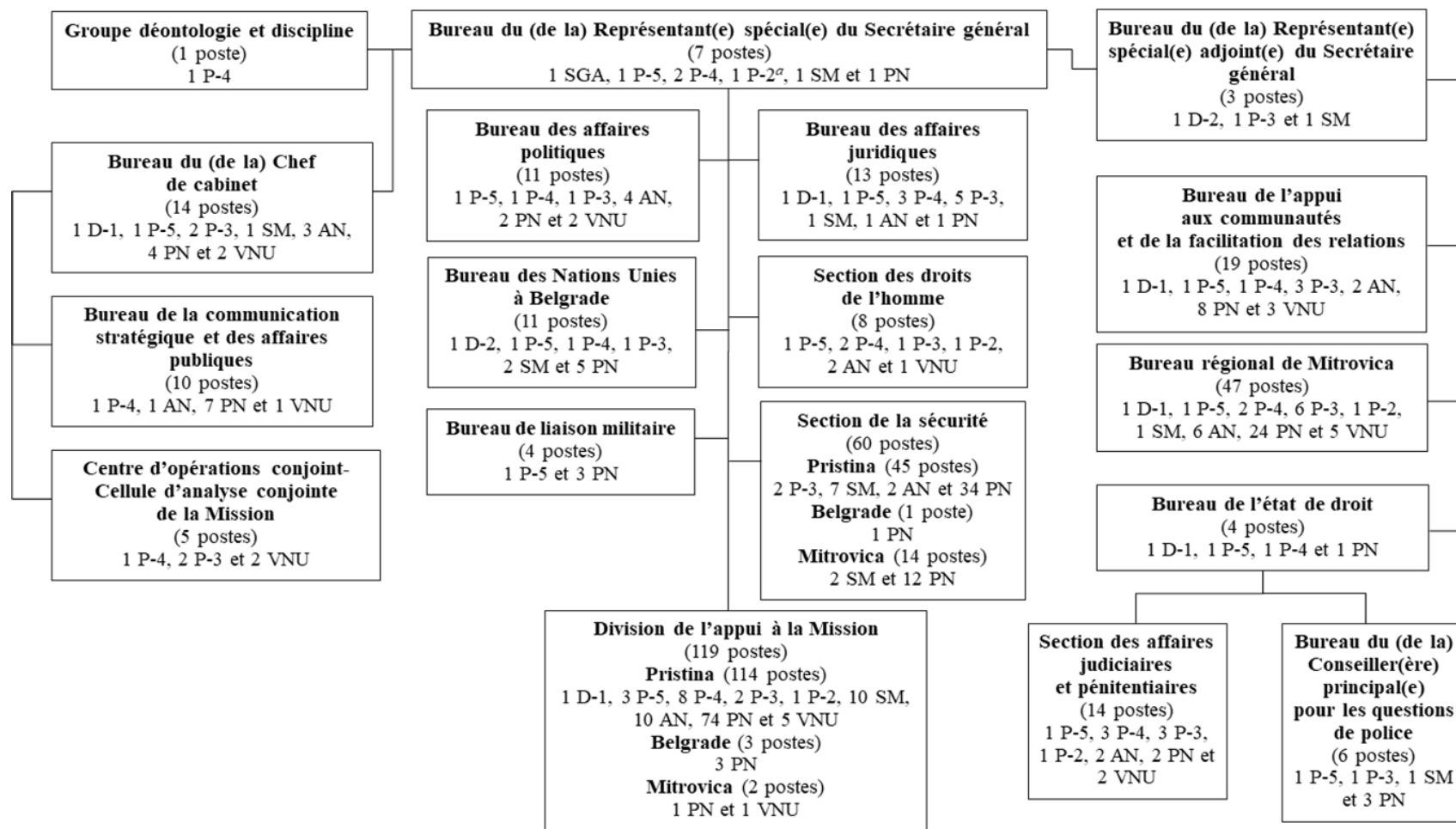
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

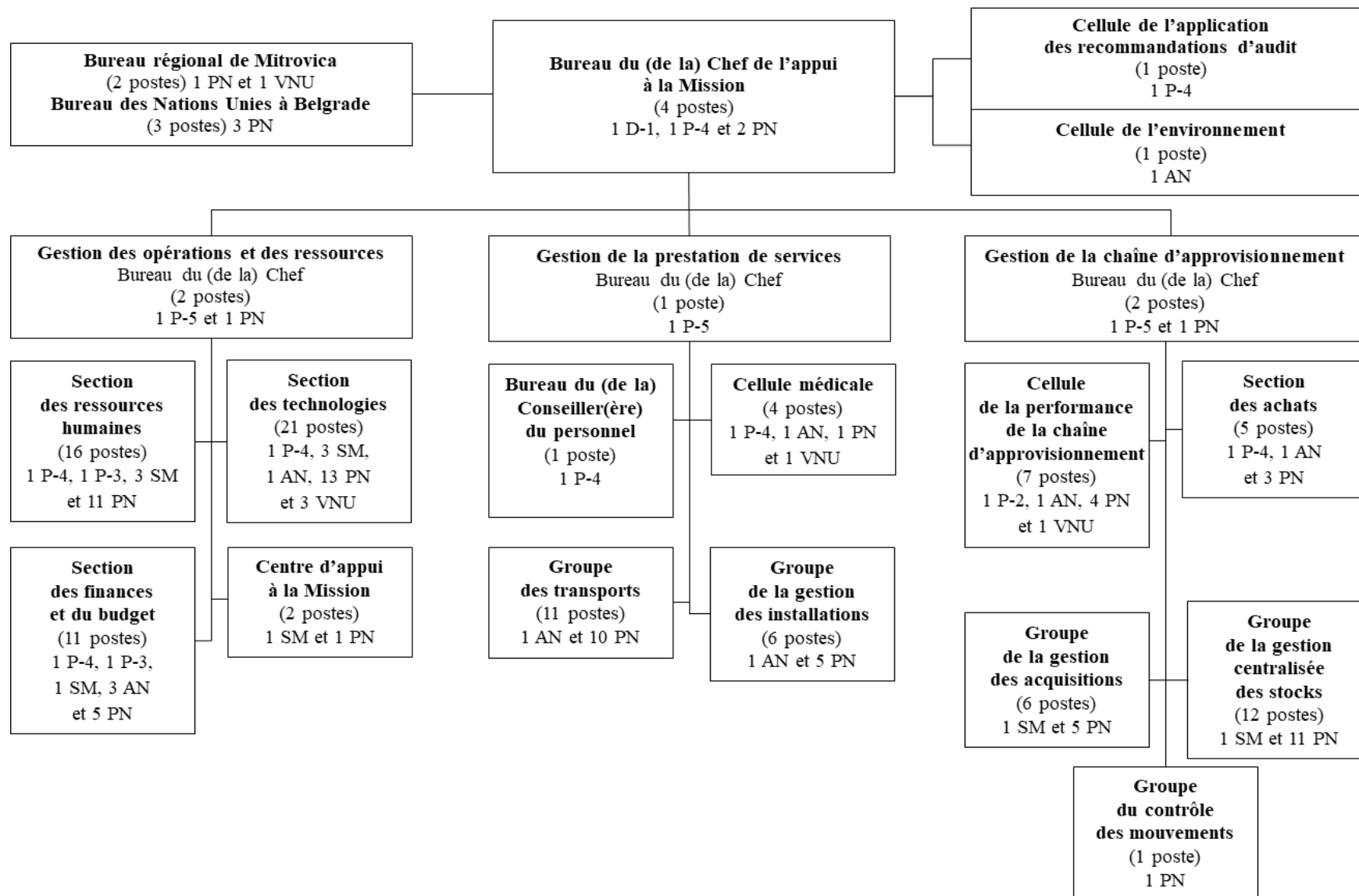
A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



Abréviations : AN = Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; PN = Membre du personnel recruté sur le plan national ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = Agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Réaffectation.

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; PN = Membre du personnel recruté sur le plan national ; SM = Agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

Carte

